



DOCUMENT
D'INFORMATION
COMMUNAL
SUR LES
RISQUES
MAJEURS

Guide pratique des risques majeurs



Edito

La prévention est la meilleure attitude...

L'enneigement exceptionnel de l'hiver 2018 nous a rappelé, si besoin était, l'aspect imprévisible des situations à risque.

La prévention est la seule action volontaire que nous pouvons développer pour résister à ces événements impondérables. Ce guide a donc pour ambition de vous apporter tous les renseignements et les conseils nécessaires en cas de situation de crise.

Pour chaque risque majeur susceptible de vous concerner vous trouverez en face les bons réflexes.

De notre côté, depuis plusieurs années, l'équipe municipale met un point d'honneur à actualiser le Plan Communal de Sauvegarde et le recensement des risques auxquels la commune est exposée.

Parce que votre protection est la première de nos priorités, notre volonté est d'anticiper la gestion des secours et des interventions nécessaires en cas de crise pour veiller à votre sécurité.

Ensemble, solidaires et préparés nous serons tous plus efficaces les uns pour les autres !

Jean-Luc MEISSONNIER

Maire de Baillargues

Vice Président de Montpellier Méditerranée Métropole
en charge des Sports et des Traditions Sportives



Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se caractérise par la confrontation d'un événement potentiellement dangereux avec des enjeux humains, économiques et environnementaux, qui par leur combinaison entraîne des conséquences graves.

En cas de risque majeur, qui fait quoi ?



LES SERVICES DE SECOURS

Ils interviennent pour protéger et sauver les populations en danger. Le Maire est le Directeur des Opérations de Secours.



LA PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

Si l'évènement est très important ou si plusieurs communes sont concernées, c'est le Préfet qui devient directeur des opérations de secours. Il active le plan ORSEC.



LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Les équipes municipales de la Ville mettent en place des déviations et accompagnent la population.



PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS)

Aux écoles, les enseignants mettent en sécurité les enfants.

Les risques majeurs sur Baillargues

D'ORIGINE NATURELLE



INONDATIONS P. 4



FEU DE FORÊT P. 5



CANICULE P. 6



NEIGE ET VERGLAS P. 7

AUTRES RISQUES



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD) P. 8



RISQUE SANITAIRE, CYBER-RISQUE, ATTENTATS, P. 9

Les risques majeurs sur Baillargues



INONDATIONS

La commune peut être touchée par les débordements du Bérange, de la Cadoule et du Ruisseau de Las Fonds lors d'évènements pluvieux intenses.

QUE DOIS-JE FAIRE ? LES BONS RÉFLEXES



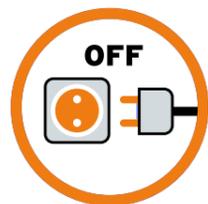
Je me tiens informé-e des risques et de l'évolution du phénomène (radio).



Je limite mes déplacements.



Je ferme les portes, fenêtres, aérations.



Je ferme le gaz et l'électricité.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.

CENTRE D'ACCUEIL

En cas d'avis d'évacuation, la municipalité vous invite à vous rendre à la **salle des fêtes** qui fera office de centre d'accueil.



FEU DE FÔRET

L'imprudence ou l'accident sont à la base de 60% des départs d'incendie, phénomène aggravé par la conjugaison de vent fort, de sécheresse, de végétation inflammable et combustible (la garrigue).

QUE DOIS-JE FAIRE ? LES BONS RÉFLEXES



J'écoute la radio.



Je m'éloigne du sinistre.



Je respecte les consignes.



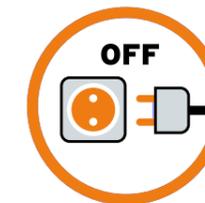
Je ferme et calfeutre les portes et fenêtres, j'arrête les ventilations.



Je rejoins le bâtiment le plus proche si je suis en extérieur.



Je limite mes déplacements.



Je ferme le gaz et l'électricité.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.

DÉBROUSSAILLEMENT

Vous êtes dans l'obligation de débroussailler (au minimum 50 mètres autour de votre habitation) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité. Le débroussaillage vise à créer une " discontinuité " du couvert végétal pour ralentir et atténuer la progression du feu.

Les risques majeurs sur Baillargues



NEIGE ET VERGLAS

L'hiver à Baillargues est en général clément. Cependant des épisodes neigeux et verglaçants peuvent être observés avec pour conséquences la perturbation du trafic routier, des dégâts sur les infrastructures...

QUE DOIS-JE FAIRE ? LES BONS RÉFLEXES



Je me tiens informé-e des risques et de l'évolution du phénomène (radio).



Je respecte les consignes.



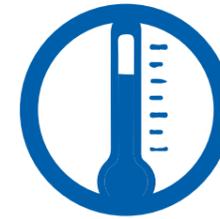
Je limite mes déplacements.

SI JE SUIS OBLIGÉ-E DE ME DÉPLACER

- Je me renseigne sur l'état de dégivrage du réseau routier
- Je signale mon départ et ma destination à mes proches
- Je respecte les déviations et les consignes de circulation
- Je prévois des vivres et matériels de secours en cas d'attente sur la route à bord de mon véhicule

LE SAVIEZ-VOUS ?

Après l'intempérie, afin d'éviter les chutes et protéger les autres, vous devez dégager la neige et saler le trottoir, devant chez vous.



CANICULE

Durant l'été, il est de plus en plus fréquent que les températures s'approchent des seuils de canicule (température nocturne supérieure à 22 °C et diurne atteignant 35 °C sur 3 jours consécutifs). Les personnes les plus touchées sont les personnes âgées et les enfants.

QUE DOIS-JE FAIRE ? LES BONS RÉFLEXES



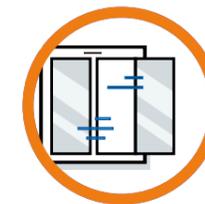
Si je le peux, je reste chez moi pendant les heures les plus chaudes (12h-17h).



Je m'humidifie le corps plusieurs fois par jour.



Je maintiens les fenêtres fermées tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.



J'ouvre les fenêtres la nuit en provoquant un courant d'air.



Je bois régulièrement de l'eau.

PLAN CANICULE À BAILLARGUES

Dans le cadre du Plan National Canicule, les personnes vulnérables, âgées, handicapées ou un de leurs proches peuvent faire leur demande d'inscription sur le registre canicule auprès du C.C.A.S.

**+ D'INFOS
AU 04 67 87 81 76**

Les autres risques



TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (T.M.D)

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un danger grave pour les personnes, les biens ou l'environnement par ses propriétés physiques ou chimiques ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer.

A Baillargues, ces matières dangereuses peuvent être transportées par voie routière, sur la route nationale 113 et l'autoroute A9. Le risque est également lié à la proximité de la ligne ferroviaire.

Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation se produisait.



RISQUE SANITAIRE

On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale...)



RISQUE CYBER

Une cyber-attaque est une atteinte à des systèmes informatiques réalisée dans un but malveillant. Elle cible différents dispositifs informatiques : des ordinateurs ou des serveurs, isolés ou en réseaux, reliés ou non à Internet, des équipements périphériques tels que les imprimantes, ou encore des appareils communicants comme

les smartphones ou les tablettes. Il existe 4 types de risques cyber aux conséquences diverses, affectant directement ou indirectement les particuliers, les administrations et les entreprises : la cybercriminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage et le sabotage.

+ D'INFOS

www.gouvernement.fr/risques/risques-cyber
www.gouvernement.fr/risques/risques-sanitaires



VIGIPIRATE VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu. Nombreuses mesures permanentes de sécurité.

VIGIPIRATE SÉCURITÉ RENFORCÉE RISQUE ATTENTAT

face à un niveau élevé de la menace terroriste

- Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.
- Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles.
- Pas de limite de temps définie.

+ D'INFOS

www.gouvernement.fr/vigipirate

VIGIPIRATE URGENCE ATTENTAT

Vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat.

- Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique.
- Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat.
- Mesures exceptionnelles d'alerte de la population.
- Durée limitée à la gestion de crise.



Les démarches d'indemnisation

+ D'INFOS

www.ffa-assurance.fr
> indemnisation

Vous serez indemnisé des dégâts causés par une catastrophe naturelle uniquement :

- si un arrêté interministériel paru au Journal Officiel constate l'état de catastrophe naturelle pour l'aléa concerné dans la zone où se trouvent vos biens ;
- et si vos biens sont garantis en assurance de dommages, par exemple

en incendie ou en dégât des eaux.

Déclarez le sinistre à votre assureur multirisque habitation **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel et **par lettre recommandée avec accusé de réception.**

Au cas où...



CONSTITUEZ UN KIT D'URGENCE !

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, à minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat.

DANS UN SAC FACILEMENT ACCESSIBLE, PRÉVOYEZ :



Votre guide pratique des risques majeurs.



Un sifflet, une torche, des gilets fluorescents, une radio à piles.



De l'eau, des aliments énergétiques, couteau multifonctions, des aliments spécifiques si nécessaires (aliments bébé, régime particulier...).



Pansements, paracétamol, désinfectant, produit hydro alcoolique pour les mains.



Photocopie des papiers personnels type carte nationale d'identité, passeport, double des clés de la voiture de la maison, de l'argent liquide.



Quelques jeux, livres pour les enfants.

Numéros utiles



URGENCES

DEMANDE DE SECOURS

(n° européen) : 112

POMPIERS : 18

POLICE OU GENDARMERIE : 17

SAMU : 15

SECOURS POUR LES PERSONNES
AYANT DES DIFFICULTÉS

À ENTENDRE OU À PARLER : 114

SERVICES

ENEDIS (EX ERDF) : 0 972 675 034

GRDF : 0 810 433 034

En cas d'odeur de gaz : 18/112

REGIE DES EAUX : 0 811 900 500

S'INFORMER

Mairie : 04 67 87 81 81

www.ville-baillargues.fr

Page Facebook de la Ville 

Radio France Bleu Hérault :

100.6 OU 101.1

Préfecture de l'Hérault :

04 67 61 61 61

www.herault.gouv.fr

Météo France :

www.vigilance.meteofrance.com

Vigicrues :

www.vigicrues.gouv.fr

MyPredict (appli à télécharger)

ROUTES ET TRANSPORTS

inforoute.herault.fr

Radio autoroute : 107.7

WAZE

(application à télécharger)

Trains (SNCF) :

www.infolignes.com

Avions Aéroport

Montpellier Méditerranée :

04 67 20 85 00

www.montpellier.aeroport.fr

MES NUMÉROS

.....

.....

.....

.....

.....

.....

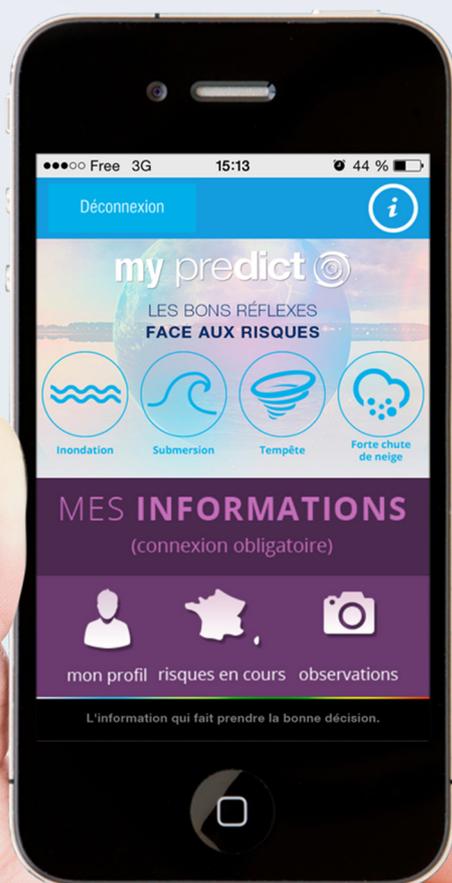
.....

.....

.....

.....

MyPredict : une appli qui peut vous sauver la vie !



infos sur les **risques**
en temps réel

consignes de
sécurité

cartographie **des**
risques en cours

code couleur
pour **mesurer**
les risques

GRATUIT



// Directeur de publication
// Comité de rédaction/PAO
// Imprimeur
// Adresse mairie

Jean-Luc MEISSONNIER
Service Communication
N° SIREN 394 550 701
Place du 14 Juillet
34670 BAILLARGUES
www.ville-baillargues.fr



Ce magazine est imprimé sur du papier issu de forêts protégées.